



Fédération
québécoise des
organismes
communautaires
Famille

Projets de mobilisation des communautés



**Actes de la journée de réflexion
du 28 mai 2008**

Table des matières

Présentation du contexte	4
Objectifs de la journée de réflexion.....	4
Première partie de la journée de réflexion.....	5
Les projets de mobilisation des communautés	5
Panel de discussion	7
Deuxième partie de la journée de réflexion.....	13
Identification des pouvoirs que nous avons (et nous en avons!)	13
Passer à l'action !	15
Mot de la fin	16
Remerciements	16
Annexe 1 : Portraits régionaux	17
Annexe 2 : Présentation PowerPoint	24

Le document est également disponible sur notre site internet : www.fqocf.org

Présentation du contexte

Depuis quelques années, plusieurs initiatives externes aux OCF ont cherché à mettre en place différents projets pour mobiliser les communautés autour de problématiques identifiées parfois par les communautés elles-mêmes et aussi par les promoteurs des projets. Ces structures, qui s'ajoutent à celles déjà existantes, viennent alourdir le travail de nos membres dans leur communauté en monopolisant les ressources humaines et financières d'organismes déjà peu financés.

De plus, la FQOCF s'inquiète des orientations prises par ces projets qui ciblent de façon marquée des personnes selon leurs tranches d'âge, leur niveau de vie ou le milieu où elles vivent. Ces façons de faire s'avèrent donc en contradiction avec la mission des OCF qui est de soutenir l'ensemble des familles qui les sollicitent et ce, à toutes les étapes de vie de ces familles.

Le secteur Famille étant un des secteurs les plus pauvres de l'action communautaire autonome, la Fédération se sent une responsabilité face aux exigences de plus en plus grandes que ces projets font peser sur nos membres. L'inquiétude que la mission même des OCF, qui subissent cette pression, vienne à être mise de côté nous amène aujourd'hui à initier une réflexion sur les différents enjeux liés à cet état de situation.

Objectifs de la journée de réflexion

- Informer les membres de la FQOCF sur les différents projets de mobilisation des communautés;
- Échanger sur les situations vécues par nos membres lors de leur participation à ces partenariats;
- Regarder comment les OCF peuvent tirer leur épingle du jeu de façon individuelle et collective.

Première partie de la journée de réflexion

Les projets de mobilisation des communautés

La journée de réflexion de la FQOCF a débuté par la présentation de différents projets de mobilisation des communautés afin de bien comprendre le contexte dans lequel ils s'inscrivent, d'offrir aux membres une information uniforme pour poursuivre les discussions et savoir à quoi s'attendre lorsqu'ils participent.

Présentations faites par :

- Johanne Lachance, Agente de recherche à la FQOCF;
- Sylvie Trépanier, Directrice du Centre de ressources familiales du Haut-Saint-Laurent et future partenaire d'un CAL avec Québec Enfants;
- Judith Poirier, Responsable du volet Famille et monde de l'écrit à la FQOCF.

Historique, structures et philosophie des projets

L'objectif était de présenter divers projets de mobilisation des communautés : leur historique, leurs structures ainsi que les buts visés par chacun. Cette présentation a permis à tous d'avoir la même information sur ces projets majeurs ciblant les OCF et de comprendre les enjeux sous-jacents.

Un document (Annexe 1 : Portraits régionaux) énonçant des exemples concrets de ce que vivent les OCF dans les régions où ces projets sont implantés a tout d'abord été remis aux membres présents.

Johanne a ensuite présenté les structures de deux promoteurs majeurs au Québec :

la Fondation Chagnon et 1, 2, 3 Go!

Avec 1,4 milliards \$ d'actifs et une mission de lutte à la pauvreté chez les plus vulnérables, la Fondation Chagnon a présentement trois projets en branle où les OCF sont interpellés. Ce sont Québec Enfants, Québec en Forme et le projet de loi à venir sur le Développement des enfants de moins de 5 ans en situation de pauvreté.

1. Des membres présents ont appris à l'assemblée que le projet Québec Enfants deviendrait le nouveau programme de Développement des enfants de moins de 5 ans en situation de pauvreté;
2. Québec en Forme est devenu en 2007 le Partenariat public-privé (PPP) pour la Promotion de saines habitudes de vie;
3. Le Partenariat public-privé annoncé lors du dernier budget vise le Développement des enfants de moins de 5 ans en situation de pauvreté.

Les objectifs de chacun de ces projets ou PPP ont été présentés à l'aide d'un support PowerPoint (Annexe 2 : présentation PowerPoint) ainsi que leur évolution et transformation au fil du temps. Des enjeux tels que l'imputabilité et le financement des OCF ont aussi été énoncés quant au nouveau PPP à venir sur le Développement des 0-5 ans en situation de pauvreté.

Johanne a finalement fait le portrait des Initiatives 1, 2, 3 Go! ainsi que la différence entre le Centre 1, 2, 3 Go!, qui supporte plutôt ces projets.

Judith Poirier a ensuite présenté quelques projets d'éveil à la lecture et à l'écriture (Annexe 2) qui ciblent les OCF. En conclusion de cette présentation, Johanne et Sylvie Trépanier ont ajouté des commentaires et répondu aux questions des participants présents.

Panel de discussion

Pour poursuivre la réflexion, nous avons réuni trois personnes qui ont eu, d'une manière ou d'une autre, à participer à des projets de mobilisation des communautés ou à soutenir des personnes qui y participent. Nos deux premières invitées ont discuté des diverses situations vécues dans leurs organisations alors qu'elles ont collaboré à des projets de mobilisation des communautés, à différents stades d'implantation. Quant à notre dernière conférencière, elle travaille en soutien aux OCF de Montréal qui sont sollicités pour participer à ces projets. Nous avons demandé à ces dernières de centrer leur présentation sur les aspects suivants : les diverses situations vécues, les enjeux globaux et les impacts possibles sur les OCF.

Présentation par Nathalie Bélanger, directrice de la Maison de la famille Memphrémagog, à Magog en Estrie

Précision sur le rôle de la Maison de la Famille Memphrémagog (MFM) en tant qu'organisme gestionnaire du Comité d'Action Local (CAL) Québec Enfants de Magog

Cet organisme a vécu, en 2005, la mise en place d'un des premiers Comités d'action locaux (CAL) de Québec Enfants soutenus par la Fondation Lucie et André Chagnon.

La MFM est gestionnaire du budget ou fiduciaire du CAL Québec Enfants depuis 3 ans. À ce titre, la MFM est l'employeur légal des employées du CAL, ce dernier n'étant pas un organisme légalement constitué au même titre que la MFM. La Maison de la Famille Memphrémagog réalise ce travail en contrepartie d'un montant de 3 % (frais d'administration reconnus) du budget alloué par Québec Enfants, soit 5 217 \$ pour l'année 2007-2008 pour un plan d'action de 173 900 \$.

Avec cette somme, la MFM doit effectuer l'ensemble des tâches administratives suivantes : comptabilité, paies, dépôts, remises aux différents gouvernements, paiements de factures, paiements des frais de déplacement, cessation d'emploi, sommaires de fin d'année, états financiers, suivi budgétaire, etc.

En septembre 2007, nous avons débuté un projet de gestion des ressources humaines avec un consultant. Ce dernier a alors sensibilisé les membres du conseil d'administration (CA) au fait que, dans le contexte actuel, la MFM ainsi que le CA s'exposent grandement et de façon légale à une série de poursuites qui pourraient éventuellement survenir. Il a justifié cette mise en garde du fait que le lien d'emploi des employées du CAL se fait avec la MFM, mais que le lien opérationnel se fait avec le CAL.

Suite à ce constat, le conseil d'administration et la direction de la MFM ont fait parvenir une lettre à Québec Enfants concernant trois points précis. Le premier portait sur les taxes liées à l'entente de services puisque, sur le montant de 5 217 \$, les taxes de 5 % et 7,5 % étaient ajoutées et nous ne pouvions faire une demande de remboursement de ces taxes. Le deuxième sujet demandait des précisions sur le côté juridique des employés du CAL et le point 3, sur la mission d'examen, car celle-ci n'est pas incluse dans le protocole d'entente, mais est obligatoire pour la MFM.

À cet effet, le paiement de la mission d'examen fut finalement réglé à la suite de près de deux ans de demandes diverses auprès des différentes agentes de développement du CAL (avec preuves à l'appui, dont les photocopies du protocole d'entente du MFA).

Pour ce qui est des points précédents, puisqu'il n'y avait aucun développement en décembre 2007, nous avons convoqué une rencontre avec Québec Enfants. Le but de cette réunion était d'abord de trouver des solutions afin de diminuer les risques possibles liés à ces situations, tout en poursuivant notre collaboration avec le CAL. Enfin, un autre objectif était de discuter du pourcentage attribué à la Maison de la Famille Memphrémagog à titre d'organisme fiduciaire, qui n'est nullement suffisant pour l'ensemble des tâches à accomplir, et de proposer un mode de fonctionnement équitable pour chacun.

Voici les points sur lesquels nous voulions attirer une attention et qui demandaient des améliorations ou modifications :

- La responsabilité légale de la MFM quant aux employées du CAL en vertu de la Loi sur les normes du travail;
- Le pouvoir décisionnel de la MFM lors de l'embauche des employées;
- La possibilité que des coûts légaux soient reliés aux différentes poursuites possibles;
- Le risque d'augmentation de l'assurance responsabilité;
- Les éventuelles poursuites possibles en vertu de la CSST;
- La parité entre les employées de la MFM et les employées du CAL;
- L'amélioration de l'arrimage structurel et de la communication;
- L'encadrement à fournir aux employées du CAL par la MFM (formation, suivi, évaluation de rendement,...)
- L'harmonisation complète des conditions de travail entre les employées de la MFM et du CAL.

La MFM n'était alors pas le seul organisme subventionné à faire état de la situation, des risques encourus et d'une demande de rehaussement du pourcentage.

La MFM, ne voulant pas jouer un simple rôle de transition de l'argent, souhaitait intégrer les services du CAL à ceux de la MFM afin de ne promouvoir qu'une seule entité. En effet, si la MFM et le conseil d'administration ont l'ensemble des responsabilités juridiques, elle souhaitait également avoir le contrôle qui s'ensuit.

Cette demande fut refusée par Québec Enfants. Ce dernier s'est toutefois dit très préoccupé par la situation des organismes subventionnés en affirmant qu'il regardait présentement plusieurs alternatives, qu'il travaillait à l'élaboration d'une nouvelle entente et que nous aurions un suivi en avril 2008.

À notre grande surprise, malgré les préoccupations soulevées et les risques, ce ne fut pas le cas puisque Québec Enfants n'a pas donné suite personnellement à notre requête. C'est plutôt l'agente de développement qui nous a transmis l'information concernant l'entente de 400 millions \$ sur 10 ans avec le MFA. Ainsi, Québec Enfants ne retravaillerait pas les ententes puisqu'un projet de loi serait adopté. Elle nous a également mentionné que, pour ce qui est du financement, certains organismes pourront se prévaloir d'une augmentation de 3 à 5%, avec preuve à l'appui. Selon nous, ce montant est encore nettement insuffisant pour pallier au travail à effectuer et aux risques possibles.

Il faut bien comprendre que le point majeur de cette démarche n'est pas le pourcentage accordé en frais d'administration, mais bien la responsabilité légale de la MFM et des membres du conseil d'administration dans ce dossier.

Ainsi, étant donné que Québec Enfants n'apportera aucun changement au protocole d'entente 2008-2009 sauf un 2% supplémentaire; étant donné que, dans le contexte actuel, la MFM et son conseil d'administration s'exposent grandement et de façon légale à une série de poursuites qui pourraient éventuellement survenir et que la MFM pourrait se voir responsable de défrayer des coûts légaux qui pourraient mettre en péril la survie de l'organisme; *le conseil d'administration de la MFM a adopté à l'unanimité la décision de ne pas renouveler le protocole d'entente avec Québec Enfants.*

Les enjeux pour notre mission

À la première année, de nouveaux services ont été créés par le CAL. Aujourd'hui, il essaie de nous refiler ces activités avec des montants seulement pour le transfert et nous devons par la suite prendre en charge financièrement ces activités supplémentaires. Étant sous-financés, nous sommes perçus à la table du CAL comme un organisme qui ne veut pas collaborer. Les organismes à mission régionale, étant beaucoup mieux financés, tirent leurs épingles du jeu.

Il y a beaucoup d'argent investi dans ces projets mais, dans un principe de concertation, l'offre de projet sert grandement les CSSS, les CPE (formations des jeux d'éveil auprès des responsables en service de garde) et la commission scolaire (transfert d'informations sur le développement des enfants du service de garde vers l'école). La mobilisation y est donc très forte.

Un des bons coups de la MFM a été de signer une entente de service d'un an pour le transfert des Jeux d'enfants ... « Apprendre avec toi », car l'entente vient bonifier ce qui se fait déjà et elle sert notre mission, non le contraire.

Présentation de Sylvie Trépanier, directrice du Centre de ressources familiales du Haut-Saint-Laurent (Texte en validation)

Présentation de Carol Gélinas, coordonnatrice du regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM)

Carol présente une vision plus globale des impacts et des enjeux liés à la multiplication des projets de mobilisation des communautés que nous vivons actuellement.

Le fond des fonds : Impacts sur les communautés, OCF et familles

Si, en 2000, nous avons senti le besoin de comprendre davantage les fondements sur lesquels s'appuyaient les programmes d'intervention précoce à cause de la multiplication des programmes, aujourd'hui c'est la multiplication des promoteurs de projets de mobilisation des communautés qui nous alerte. De quoi parle cet engorgement?

Un des enjeux est la multiplication des promoteurs de projets de mobilisation des communautés. Par exemple, ce sont les PSIPPE de la Direction de la santé publique, 1, 2, 3 GO! (privé, petite enfance-famille), les projets cliniques des CSSS, les projets de revitalisation urbaine intégrée (RUI), les pactes ruraux, les approches territoriales intégrées, Québec Enfants, Québec en forme (PPP), le nouveau fonds entre la Fondation Chagnon et le MFA, ...

Cette situation correspond à une période de désengagement de l'État en même temps que l'on réalise la limite des actions en silo du fonctionnement gouvernemental.

De plus, les institutions et le gouvernement découvrent les bienfaits de la concertation. On veut mobiliser l'ensemble des acteurs locaux à se prendre en charge afin de s'attaquer à des problématiques ciblées. Cette approche de proximité « séduisante » prend de l'ampleur depuis le livre vert du ministre Chevette sur le développement régional et local. Ces façons de faire ne tombent pas du ciel. Ce sont des lignes directrices qui viennent de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) et de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Au-delà des bonnes intentions de tous, ce sont des logiques qui s'affrontent :

- 1) une logique technocratique, planificatrice et directive qui déciderait d'en haut et qui voudrait faire appliquer un programme par la communauté
- 2) une logique communautaire, qui partirait de l'expression de la communauté pour construire ses projets et qui s'attendrait de recevoir le support nécessaire des instances dans la réalisation de ceux-ci.

Les résistances créées par la confrontation entre ces logiques ont amené une plus grande subtilité dans la mise en œuvre de la planification. Plutôt que d'imposer des programmes formatés, on utilise les concertations locales (qui peuvent prendre des formes multiples, mais de moins en moins) pour ancrer les projets. Les membres de la communauté ont l'illusion que les projets viennent d'eux, mais plus c'est local, plus c'est presque partout pareil.

Pourquoi ?

Ces projets utilisent les concertations déjà existantes et les dénaturent ou instaurent une nouvelle concertation et créent des tensions dans le milieu, voire de la compétition. De lieux de solidarité, les concertations sont devenus des lieux de bureaucratie et de technocratie.

À l'origine, ces concertations étaient composées d'organismes communautaires et, à l'occasion, de CLSC. Maintenant, ce sont des représentants de la ville, de la police, du privé, des professionnels de différents ministères (Éducation, Immigration, Famille, Santé, etc.). Or, les différents acteurs n'ont pas les mêmes moyens pour participer lorsqu'ils le veulent et les petits organismes sont presque exclus d'office. De plus, toutes les décisions se prennent en concertation, donc de plus en plus loin des membres d'un organisme. Ces projets veulent favoriser la participation des familles, mais ils produisent le contraire en escamotant les processus démocratiques au sein des organismes existants.

Ces projets obligent également à avoir une vision commune, une interprétation consensuelle du problème: sans débat, sans discussion, sans reconnaître la pluralité des perspectives. Ils favorisent la reproductibilité en ne se souciant pas des milieux dans lesquels ils s'insèrent.

Finalement, les promoteurs ont les moyens de contrôler la recherche et de la présenter comme la seule vérité, obligeant alors une vision commune. Ces promoteurs possèdent de grands moyens de diffusion et imposent des formations ce qui contribue à la «propagande» de leur vision. Ces projets deviennent dorénavant la source quasi exclusive du financement et forcent donc la participation des organismes sous-financés.

Impacts des projets de mobilisation des communautés :

- Diminution des services publics;
- Démobilisation : manque de sens dans ces lieux où la confusion, par les doubles messages ou les messages contradictoires, crée de l'inconfort et des malaises;
- Construction d'une vision virtuelle des objectifs à atteindre ne correspondant pas à la réalité dans laquelle travaillent les organismes;
- Drainage des ressources du milieu (publiques, communautaires, privées) vers un objectif ou une vision précise. Il n'y a donc pas de choix d'alternatives pour les familles (phénomène « Monsanto » : détruit la biodiversité des ressources);
- Création de nouvel organisme quand ceux qui sont présents ne sont pas assez dociles;
- Difficulté des organismes d'être contre la vertu...

Le problème est donc que l'on confond les besoins avec les droits, et les inégalités sociales avec les déterminants de la santé. Comment alors négocier notre rapport?

Deuxième partie de la journée de réflexion

À la suite des présentations de la matinée, qui ont été éclairantes pour les participants, ces derniers ont entrepris une réflexion commune, sans se positionner en victimes, portant sur les façons dont les OCF peuvent tirer leur épingle du jeu positivement, sans mettre en péril leur mission.

Déroulement :

- Présentation des objectifs de l'après-midi;
- Compte-rendu de la rencontre récente entre les représentantes de la FQOCF, une sous-ministre et une attachée politique du MFA;
- Partage du portrait des OCF dans l'étude sur la maturité scolaire *En route pour l'école!*

Identification des pouvoirs que nous avons (et nous en avons!)

Pouvoirs au niveau national, régional et local

Voici ce qui s'est dégagé de ce travail en sous-groupes et ce qui a été retenu de façon prioritaire :

Nous avons le pouvoir de :

- Dire non;
- Perdre notre naïveté (pas le droit d'être dans la pensée magique);
- Confronter les promoteurs dans leur identification, leur version, comment ils identifient les besoins, les situations, la possibilité de négocier et de faire les changements ;
- Rester connecté avec notre monde (OCF);
- Connaître le fondement de notre pratique, notre philosophie;
- Nous servir des instances en place;
- Informer les membres, partager nos d'opinions, analyser la situation;
- Être présents du côté de la gestion des fonds;
- Dénoncer les *Worst practices*.

Autres éléments énoncés par les participants

Nous avons le pouvoir de :

- S'appuyer sur nos concertations locales existantes;
- S'informer, analyser, prendre des décisions;
- Collectivement, prendre position, réfléchir, s'informer, informer les autres, y compris les familles;
- Développer des solidarités avec d'autres réseaux (local, régional, national);
- S'outiller;
- Négocier;
- Revendiquer;
- Rédiger un guide de survie dans le même type que celui pour les ententes de services avec les CSSS;
- Agir collectivement;
- Être présents;
- S'informer des structures en place, être cohérents;
- Émettre des conditions de base telle l'augmentation du financement de la mission de base;
- Faire connaître notre mécontentement face au financement;
- Avoir un mot d'ordre provincial tenu et respecté;
- Protéger l'autonomie de nos groupes;
- Se mobiliser pour défendre notre financement;
- Informer notre CA, les travailleurs, les familles, les autres acteurs qui ne sont pas informés;
- Vulgariser le discours;
- Agir sur la manière dont les argents sont distribués, être vigilants et faire attention que les CAL ne ramassent pas les projets des OCF;
- S'allier avec des acteurs puissants (dans nos localités);
- Informer le gouvernement;
- Sensibiliser la Fondation Chagnon pour qu'ils défendent la situation des OCF auprès du gouvernement;
- Documenter les initiatives des OCF;
- Véhiculer la vraie information;
- Démontrer les forces et l'expertise des OCF;
- Créer un protocole d'entente ou un code d'éthique pour encadrer les relations avec ces partenaires.

Passer à l'action !

Nous avons ensuite procédé à un exercice de priorisation en plénière afin de se donner des orientations claires au niveau national au sujet de l'élaboration du futur programme Fondation Chagnon/MFA et quant au rôle que les membres veulent que la FQOCF joue dans ce contexte.

Une proposition a été suggérée par certains participants à l'effet :

- Qu'il y ait un statu quo (pas de participation des OCF au PPP) avant l'appel d'offre si le processus n'est pas bien défini par le comité de gestion;
- Que la FQOCF siège au comité de gestion;
- D'exiger que le processus soit très bien défini par le MFA pour l'actualisation du partenariat;
- D'éviter que les négociations soient faites à la pièce dans chaque municipalité;
- D'informer les partis politiques des impacts des PPP sur les organismes communautaires Famille;
- De négocier des conditions planchers concernant le pourcentage de gestion pour les organismes fiduciaires et un cadre défini pour la gestion des ressources humaines employées par la Fondation Chagnon et qui sont gérées par les organismes de base;
- Établir un canevas de base de nos positions et de nos orientations pour toutes sortes de PPP.

Un membre a alors demandé un vote indicatif sur la proposition suivante :

À propos du programme de développement 0-5 ans du MFA et de la Fondation Chagnon, êtes-vous d'accord pour que la FQOCF enjoigne tous ses membres à ne pas collaborer, à moins que leur financement à la mission soit assuré (15 M\$)?

Résultats :

Sur 45 membres s'étant prononcés sur le vote indicatif, 36 membres ont répondu oui (75%); 7 ont répondu non et 2 membres se sont abstenus de voter.

Mot de la fin

La Fédération prend l'engagement de présenter les conclusions de la journée au ministère de la Famille et des Aînés, d'effectuer les démarches retenues comme prioritaires lorsqu'elles concernent la FQOCF et ses membres ainsi que de rendre disponible à ces derniers les documents et informations qui ont été livrés au cours de la journée. Un remerciement tout particulier est adressé aux membres qui ont effectué des présentations et ceux et celles qui nous ont transmis les informations nécessaires à l'organisation de cette journée.

Remerciements

Comité sur les pratiques d'action communautaire Famille, responsable de l'organisation de cette journée :

Nicole Déziel
Directrice de la Maison des Familles Chemin du roi (Mauricie)

Louise Marquis,
Directrice de la Maison de la Famille de Bellechasse (Chaudière –Appalaches)

Louise Vanier,
Directrice d'Interaction famille Hochelaga-Maisonneuve (Montréal)

Louisane Côté, FQOCF
Judith Poirier, FQOCF

Nos conférencières :

Johanne Lachance
Sylvie Trépanier
Judith Poirier
Nathalie Bélanger
Carol Gélinas

Annexe 1 : Portraits régionaux



Fédération
québécoise des
organismes
communautaires
Famille

Projets de mobilisation des communautés Portrait partiel des situations régionales

Des exemples qui peuvent enrichir votre réflexion...

Les informations nous ont été transmises par nos membres ainsi que certaines déléguées des régions au cours du mois de mai 2008.

1. Bas-Saint-Laurent

Projets de mobilisation des communautés

Certains groupes participent au PSJP avec une entente renouvelée annuellement avec leur CSSS et reçoivent du financement gouvernemental associé à divers projets (FQIS, Éveil, ...)

Plusieurs organismes ne participent pas encore à des projets de mobilisation des communautés, mais cela est une question de temps selon Acti-Famille. Certains ont été proactifs et ont communiqué directement avec les responsables de projets en chantier dans leur région pour que ceux-ci répondent à leurs questions et que les organismes ne soient pas exclus des discussions.

Frais de gestion

Quant aux frais de gestion, Re-Source Familles inc. demande présentement 15% mais vont certainement augmenter à 20% pour compenser le temps travaillé à gérer les paies, rédiger les rapports d'activités et financiers, mettre en place des activités et effectuer l'évaluation des actions posées.

Il serait intéressant que des principes généraux soient établis par les membres afin de déterminer combien les groupes peuvent demander pour la gestion des projets.

Commentaires

Quelques-uns se questionnent sur le faible financement à la mission du MFA qui les oblige à aller chercher des fonds supplémentaires ailleurs ou faire des coupures.

Certains déplorent l'énergie importante à investir dans de tels projets alors qu'il y a beaucoup de décideurs ainsi que le grand nombre de responsabilités, qui n'équivalent aucunement au financement octroyé en bout de ligne. Ils dénoncent également le fait que ces projets ignorent souvent les parents ou se font sans eux.

Beaucoup ont souligné que le respect de la mission de l'organisme devait d'abord primer lorsqu'il est question pour un OCF de participer ou non à des projets ou partenariats. Par exemple, Ressources Familles des Basques suggère de regarder si une telle initiative intéresserait ou favoriserait l'ensemble des familles soutenues par son organisme et non seulement celles qui « entrent dans des critères de défavorisation ».

2. Saguenay-Lac-St-Jean

Québec en Forme

Ce projet a été présenté à la table de secteur. Il a été entendu que les participants à cette dernière seraient vigilants et qu'il n'y aurait que la Table Enfance-Famille qui entérinerait un projet que la Maison des Familles pourrait présenter.

Commentaires

Les OCF autant que les instances régionales sont sous « respirateur artificiel » et les négociations ne sont pas faciles avec l'Agence dans le cadre de financement par projet du MSSS de certains organismes.

3. Outaouais

Une majorité d'organismes de cette région rejointe considèrent que les liens avec la Fondation Chagnon sont positifs et constructifs.

Québec Enfants

Les participants ressentent une considération et une complicité, de la compréhension, de l'ouverture et de l'accessibilité alors que cette initiative est plus connectée à la réalité des OCF. Il y a prêt de ressources humaines et le prêt de matériel est très apprécié.

Québec en forme

L'expérience est plus difficile puisqu'il y a moins d'écoute et de considération, la structure organisationnelle est lourde et imposante et le financement est davantage aléatoire pour les OCF. Ces derniers vivent également une frustration importante à l'égard des écarts de rémunération et le virage « Institution » est difficile à suivre. Finalement, la présence d'un évaluateur externe est imposée dans le cadre du projet.

4. Abitibi-Témiscamingue

Québec en Forme

Les plus anciens CAL sont implantés depuis 4 ans. Afin d'assurer le développement de 3 nouveaux CAL en même temps, l'Agence de SSS de l'Abitibi-Témiscamingue a libéré une personne pour coordonner QEF à Rouyn-Noranda pendant que la coordonnatrice de QEF s'occupe des territoires d'Amos et Témiscamingue ! En outre, 200 000\$ ont été attribués par l'Agence pour un projet qui rejoint QEF avec l'Interlocal (locaux de jeunes en ruralité). C'est en attendant d'être dans les visées de la Fondation soit en 2009-2010 pour les 13-17 ans. Pourtant, le regroupement régional des OC a dénoncé le manque à gagner de 300 000\$ de l'Agence dans le PSOC il n'y a pas si longtemps....

Commentaires

Un des enjeux est la perte de certaines concertations, vieilles de plusieurs années, car beaucoup d'argent va être en jeu. Certains organismes vont ainsi investir temps et énergie pour des projets de nutrition et d'activité physique au sein de nouvelles tables (CAL) et délaisser les tables déjà existantes. En outre, est-ce qu'on ne dédouble pas

l'expertise déjà présente dans les milieux comme école en santé, les nutritionnistes en CSSS ? Pourquoi ne pas bonifier ce qui existe déjà plutôt que de réinventer en parallèle ? Certaines régions ont fait partie d'un comité d'implantation et les OCF ne s'impliqueraient pas autant si c'était à refaire puisqu'ils ont peu retiré de cette expérience.

À Val d'Or, le CAL vient d'annoncer qu'il se retire des activités Parents-enfants, car la Maison de la famille ne rejoint pas suffisamment d'enfants selon le CAL. En outre, elle avait un soutien pour la halte-répit pour 3 jours/semaine, mais devra diminuer à 2 jours à cause de ce retrait du CAL. À LaSarre, la Maison de la Famille ne s'est pas impliquée dans la mise en place du CAL, mais elle bénéficie tout de même d'une ressource pour 30 heures/année en psychomotricité. Comme elle n'avait pas d'attentes au départ et qu'elle n'avait pas investi d'énergie, la maison de la famille a une position neutre. Cela apporte un plus dans les activités déjà existantes sans créer un surplus de travail.

Pour ce qui est d'une réussite ou un échec de ces projets de mobilisation des communautés, tout dépend des attentes des OCF au départ. Pour certains, l'avantage est que cela donne une certaine visibilité à l'OCF auprès des écoles et des familles. Les territoires qui vont voir un CAL s'installer demeurent vigilants. Cela demande tout de même un investissement en termes de représentation extérieure... Certains ont l'impression de se battre contre Goliath et d'en avoir déjà plein les bras avec le dossier SIPPE...

5. Québec

Québec en Forme

Ressources Parents Vanier est impliquée dans un CAL (comité d'action locale) depuis 2 ans et a intégré des ateliers de psychomotricité pour les parents et leurs enfants à même sa programmation d'activités. Ces ateliers sont animés par une intervenante du CAL et donnés 4 fois par année. Bien que ce projet ciblait au départ les 4-12 ans, l'organisme a toujours maintenu qu'il desservait des familles et non seulement une catégorie d'âge.

La collaboration est bonne et la participation de l'organisme est revue à chaque année, en fonction des besoins des familles qui le fréquentent. Le Fonds pour les saines habitudes de vie a complexifié la gestion du CAL par l'ajout de nouveaux participants et sous-comités.

Projet CLEFS (Communauté locale en forme et en santé)

Un projet-pilote a présentement lieu dans la région de Québec pour ce projet qui s'adresse aux 4-12 ans.

Commentaires

Les organismes soutiennent, qu'au sein de ces projets, les parents doivent d'abord être consultés. Les participants au CAL ne doivent pas oublier qu'ils desservent une communauté, et non une catégorie. En effet, il y a déjà beaucoup d'initiatives qui sont en opération pour les 0-5 ans, notamment dans les OCF et malgré que ces derniers s'adressent à l'ensemble des familles, et il est important que ces initiatives soient d'abord consolidées avant d'en créer d'autres. De plus, les actions devraient appuyer sur une approche globale de lutte à la pauvreté et non viser des « 0-5 ans en situation de pauvreté » (qui font partie aussi d'une « famille » qui mérite de la dignité).

Certains déplorent qu'il fasse absolument faire partie du CAL pour déposer un projet et obtenir du financement, cela demande du temps et de l'énergie puisque l'élaboration d'un projet avec de courts échéanciers entraîne des impacts à moyen ou long terme sur l'organisation : essoufflement du personnel en place, ne pas avoir obtenu l'adhésion des membres, etc. Le processus démocratique des OCF doit être respecté.

Le Petit Répit souligne également que le faible financement à la mission des OCF les rend beaucoup plus vulnérables aux offres de fonds supplémentaires via divers projets et des conditions rattachées, ce qui comporte des risques pour la mission des groupes.

Pour Ressources Parents Vanier, il serait souhaitable que la journée de réflexion puisse permettre de formuler des recommandations que les OCF siégeant à des CAL pourraient transmettre afin d'être porteurs d'un message commun et cohérents dans les actions du mouvement communautaire Famille, peu importe la région où ces projets sont implantés.

6. Lanaudière

- A. La Fondation Chagnon a présenté aux acteurs de St-Lin-Laurentides un projet qui était prêt à être articulé selon une étude qu'elle avait faite. La Maison de la Famille Montcalm a accepté de bonne grâce de faire partie de ce projet et a accordé un local gratuitement, fournit le transport pour les usagers, la halte-garderie et les salles à volonté pour le bien du projet. La Fondation avait déjà établi un pourcentage pour le fiduciaire du projet CAL (3%) et l'organisme n'a pas eu d'autre choix. Mais, il va démontrer que c'est insuffisant par rapport à tout le travail fait par les gens de la maison de la famille.

Pour le CAL, c'est un succès mais pour les organismes, c'est plutôt mitigé : beaucoup de questionnements, de changements de façon de faire, réflexions quant au soutien déjà offert par l'organisme à la communauté...

- B. Démarche de consultation : la personne en soutien à la TROCFL a procédé à des entrevues téléphoniques avec tous les membres qui participent, se sont retirés ou ont refusé de participer à un CAL du projet Québec Enfants de la fondation Lucie et André Chagnon, dans Lanaudière.

Les résultats sont présentés ci-dessous, démontrant les impacts positifs et négatifs communiqués par les organismes qui participent à un CAL. Les données sont dépersonnalisées et rapportées de manière générale pour l'ensemble des trois CAL actifs dans la région. Nous rapportons également les raisons émises par deux tables de la Petite Enfance de la région qui ont refusé de participer à un CAL. Il est également à noter que les seuls projets de mobilisation des communautés rapportés sont liés à la Fondation Lucie et André Chagnon dans le cadre du projet Québec Enfants. Trois CAL sont actifs dans la région : CALINOIS (La Plaine), CALIN (Montcalm), AMICAL (Brandon). Finalement, la TROCFL participe actuellement au Plateau intersectoriel régional - Saines habitudes de vie dirigé par l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière mais relié à l'entente entre la Fondation Chagnon et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Aspects positifs des CAL de Lanaudière :

- Permet d'offrir des services aux familles dans une zone qui n'était pas desservie;
- Mise en place d'un milieu de vie dans cette zone non desservie;
- Participation à des projets de recherche;
- Un parent impliqué sur un CAL;
- Permet la mobilisation d'un milieu qui ne l'était pas;
- Permet de répondre à un besoin d'intervention spécifique dans un milieu;
- Bonification d'une offre de service spécifique (langage) dans un milieu;
- Permet que des OCF forment des intervenantes du CAL selon leurs approches et leur expérience;
- Rapproche des partenaires préoccupés par la qualité de vie des familles;
- Amélioration des relations depuis les changements de directions à Québec Enfants.

Aspects négatifs des CAL de Lanaudière :

- Dédoublage du travail des OCF;
- Incapacité à rejoindre les cibles du projet Québec Enfants (familles vulnérables) donc sollicitent les familles qui fréquentent déjà les OCF;
- Conflit de valeur entre les promoteurs (Fondation Chagnon) et les partenaires sur les CAL;
- Faible pourcentage de véritable engagement des nombreux partenaires sollicités (environ 1 sur 3 ou moins) ou ce sont toujours les mêmes qui s'impliquent et qui sont présents;

- Objectifs louables, mais Québec Enfants arrive avec une structure qui ne respecte pas ce qui est déjà en place dans les milieux;
- Difficultés à voir respectées les ententes de partenariat pour l'organisme subventionneur (abus, non respect du contrat, financement inadéquat);
- Les organismes doivent « lever le ton » pour voir leurs approches respectées et reconnues par Québec Enfants;
- Difficile de changer le plan d'action en cours de route même si le constat est que ça ne fonctionne pas;
- Demande beaucoup d'implication pour les organismes sur le CAL, Québec Enfants ne fournit que les ressources humaines, toutes ressources matérielles, administratives ou en gestion de ressources humaines doivent être assumées par les CAL ou l'organisme subventionneur;
- Les ressources engagées par certains CAL sont débordées et n'arrivent pas à solliciter les familles ciblées par les projets (familles défavorisées);
- Volonté d'élargir le développement du projet sans respect des limites des OCF;
- Passe « par-dessus » les OCF pour développer des services dans des municipalités pourtant desservies par ceux-ci;
- N'accompagne pas les familles vers les OCF même si c'était convenu au départ;
- Offre de services en parallèle plutôt que de s'impliquer auprès des OCF et de bonifier ce qui se fait déjà dans la communauté (logique compétitive de marché) ;
- Les CAL deviennent plus reconnus (visibilité de la Fondation Chagnon) que les OCF qui sont pourtant présents dans Lanaudière depuis longtemps;
- Les processus de Québec Enfants (vitesse, utilisation du matériel des organismes, développement rapide sans respect des limites du milieu, manque d'écoute et de reconnaissance) sont négatifs en soi;
- Danger d'être submergés et récupérés par Québec Enfants;
- Non-respect des besoins du milieu (pas nécessairement de l'intervention -9 mois à 5ans auprès des familles vulnérables);
- Incapacité à se relier à ce qui existe déjà dans la communauté;
- Démobilisation des partenaires et des concertations qui existaient avant l'arrivée du projet;
- Impression d'être utilisé comme organisme;
- Mésententes majeures entre le CAL et l'organisme subventionneur qui mettent fin au partenariat;
- Colère, tensions et insatisfactions entre des OCF et des CAL;
- Divergences majeures, à la limite de la désinformation, entre les communications diffusées dans les médias par Québec Enfants sur les CAL de Lanaudière et la réalité sur le terrain.

Raisons invoquées par des Tables de la Petite Enfance de Lanaudière qui refusent de participer à un CAL

- Les communautés ciblées ne sont pas celles où il y a des besoins criants actuellement;
- Refus de délaissier les dossiers en cours pour se concentrer sur les cibles du projet Québec Enfants;
- Exigences humaines et financières requises des participants dans le cadre des démarches d'implantation et de réalisation;
- Manque de souplesse des échéanciers et des procédures organisationnelles et décisionnelles;
- Manque de respect de la mission spécifique des différents acteurs, des expertises locales et des interventions déjà en place dans les milieux;
- Besoin de préserver et de mettre en valeur les liens de partenariat et les réseautage de services déjà actifs dans le territoire;
- Réserve sur la place offerte à « l'empowerment » des instances participantes et des communautés où s'implante le programme;
- Les lieux de concertation sont déjà nombreux et les énergies pour en soutenir un nouveau n'y sont pas;
- Remise en question du processus porteur de nombreuses contradictions dont le fait de ne pas laisser le milieu définir ses besoins;

- Québec Enfants appuie ses fondements sur une lecture scientifique de l'intervention... Ce modèle porte un danger de jugement sur les actions gagnantes au détriment de celles qui n'ont pas une reconnaissance scientifique;
- Absence de partenariat réel;
- Manque de transparence de la part des responsables du projet Québec Enfants.

7. Montérégie

Projets de mobilisation des communautés

Plusieurs organismes ne participent pas encore à des projets de mobilisation des communautés.

Québec Enfants

La Table 0-5 ans de Sorel a été approchée, mais le projet suggéré n'a pas été accepté.

Il y a un enjeu pour certains OCF qui ont un projet et dont les intervenantes externes qui sont engagées ont des salaires plus élevés que les intervenantes communautaires.

Des OCF soulignent que les rencontres pour le CAL sont nombreuses et exigeantes, que les balises sont décidées d'avance et que les idées des groupes ne cadrent jamais avec celles-ci. Le Carrefour du partage de Salaberry de Valleyfield / Popote roulante s'est alors retiré des réunions et du processus et son partenariat consiste seulement à leur louer des locaux.

Québec en forme

Les Barbaparents ont un mini-projet d'éducation physique pour les enfants qui se donne dans leurs locaux et qui est animé par des intervenants de Québec en Forme.

La Croisée de Longueuil héberge la coordonnatrice du programme Québec en Forme. L'animation d'un volet de psychomotricité chez les enfants de 4-5 ans dans l'organisme et des enfants de 5-6 ans dans une école en face est en discussion.

La Maison le Tremplin et la Maison la Virevolte ont été approchées pour donner le volet éducation physique/psychomotricité dans les écoles. Elles réfléchissent et ne le feront pas à n'importe quel prix, ni en vidant les organismes de leurs ressources pour suppléer à bon marché! Elles ajoutent que les ententes de services ne devraient pas être négociées individuellement par les OCF.

8. Montréal

Québec en Forme

La Maison de la famille Pierre Bienvenue de Noailles s'est jointe à un comité et un projet est démarré une école à proximité de l'organisme pour faire de la psychomotricité auprès des enfants seulement. C'est une bénévole de l'organisme (psychoéducatrice) qui a été embauchée par la Fondation. 35 à 40 enfants qui fréquentent l'organisme profiteront cet été d'un camp de jour qui se fera dans l'école, ce qui constituera pour eux une deuxième journée de psychomotricité. Pour l'organisme, c'est un début intéressant puisque le climat est très bon, les partenaires sont respectueux de l'organisme, le cheminement promis se réalise

SIPPE

La Maison de la famille Pierre Bienvenue de Noailles a un programme depuis 3 ans. Au début, ce fut difficile de se faire payer par le CSSS et un comité a été mis en place pour dénouer le problème (dont 6 OC). Les CSSS ont finalement été obligés de payer les services rendus, ce qui a permis d'ouvrir une pouponnière pour offrir du répit pour

les familles en détresse parentale. Le service est gratuit pour 46 bébés (maximum de 3 à 6h par semaine) et ouvert 5 jours par semaine.

Plan « Les enfants au cœur de l'action » (Fondation Chagnon)

Station Familles (VILLE-ÉMARD/CÔTE-SAINT-PAUL) a participé à la démarche d'élaboration en pensant que le projet allait être appliqué à long terme, pour enfin avoir les moyens de faire son travail d'intervention auprès des familles.

Le travail de développement a duré 2 ans et a été ardu et rempli d'obstacles. Depuis 5 ans, l'organisme actualise le plan. La Fondation (malgré des promesses d'investissement à long terme – 25 ans) termine son entente au 31 août 2008 et se désengage complètement auprès d'environ 300 familles. Le groupe doit maintenant cadrer dans Québec en Forme ou Québec Enfants avec des objectifs différents et un financement moins important.

Les ressources acquises ont tout de même permis un merveilleux 5 ans avec les familles puisque ce fut une réussite selon les évaluations. Néanmoins, l'intensité de l'intervention, la diversité des activités, l'accessibilité et la flexibilité sont des principes qui coûtent cher.

Cette démarche laisse un goût amer à l'organisme qui essaie maintenant de « responsabiliser » la Fondation Chagnon et de trouver des solutions à l'arrêt drastique du financement. L'organisme a beaucoup appris de cette décision et tente de corriger les impacts négatifs que cela a pu causer au quartier.

Commentaires

C'est toujours difficile de « gérer » de l'argent dans le communautaire. On en a tous besoin! Quelques-uns tirent fort sur leur « couverte », d'autres font presque n'importe quoi pour de l'argent, certains veulent consolider leur organisme, etc... Il est souvent difficile de remettre les besoins des familles au centre des discussions du quartier. Ajouter à cela les visions différentes, le mélange des réseaux et du communautaire : les défis sont nombreux.

Annexe 2 : Présentation PowerPoint

Journée de réflexion

Les projets de mobilisation des communautés

28 mai 2008
Centre multifonctionnel, Boucherville



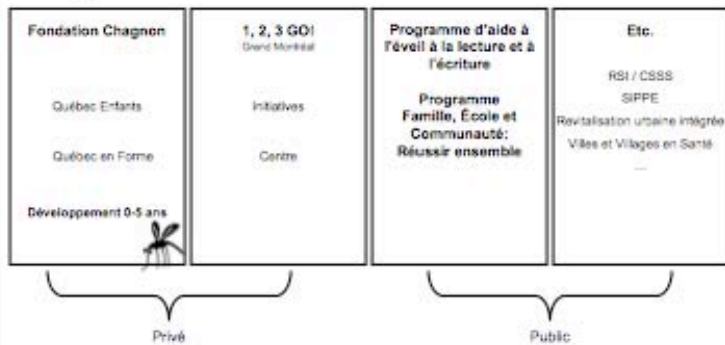
Fédération
québécoise des
organismes
communautaires
Famille

Présentation du contexte

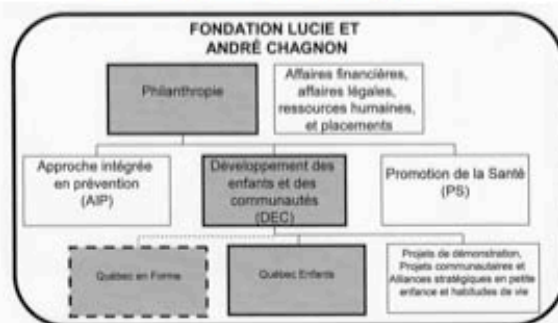
Présentation d'un historique, des structures et des objectifs pour nous permettre de comprendre :

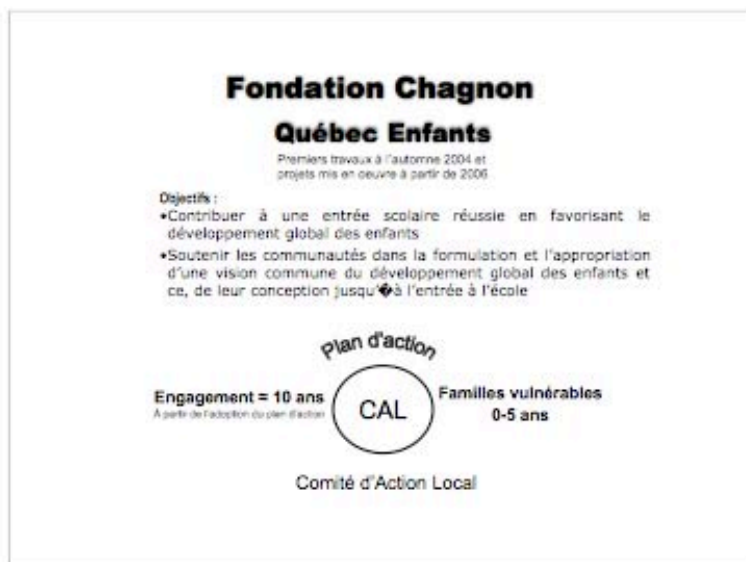
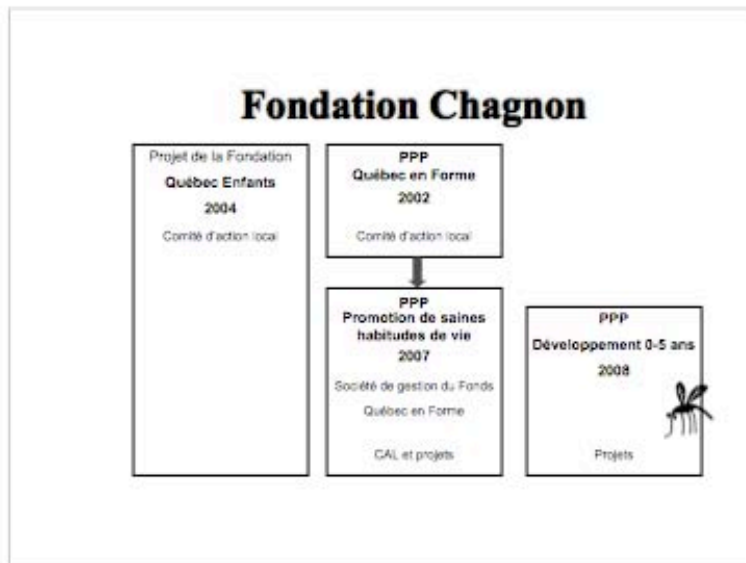
- les règles du jeu
(évolution liée à des générations des projets)
- les enjeux inhérents au développement de nouveaux projets de mobilisation des communautés

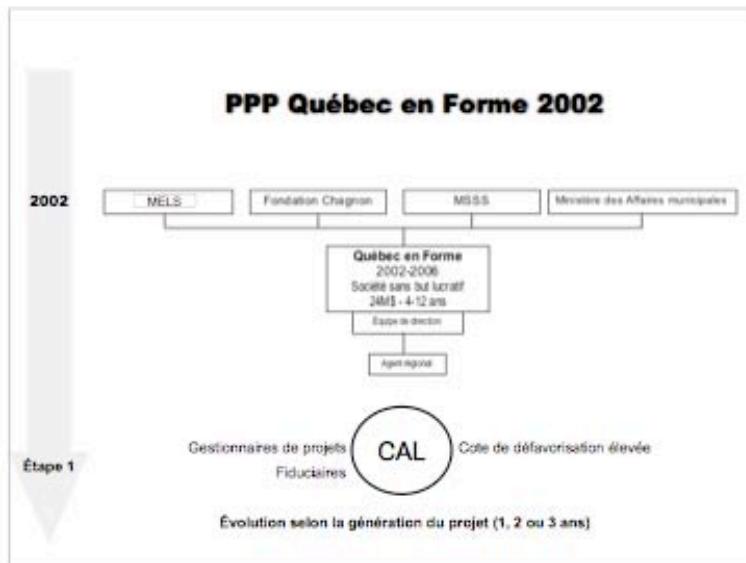
Projets de mobilisation des communautés



Fondation Chagnon







PPP Promotion de saines habitudes de vie 2007

Mission :

Contribuer à favoriser, par le soutien de projets de mobilisation de communautés locales, l'adoption et le maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes Québécois, de la naissance à l'âge de 17 ans, inclusivement.

Québec en Forme œuvre actuellement dans 8 régions au Québec, auprès de 35 regroupements locaux, impliquant 800 partenaires et rejoignant 57 000 jeunes.

PPP Développement des enfants de moins de 5 ans en situation de pauvreté 2008



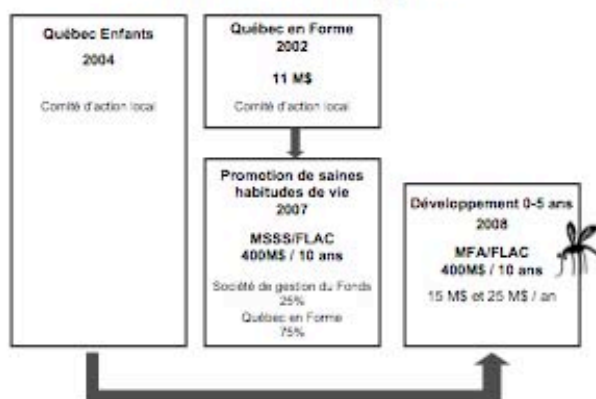
PPP Développement des enfants de moins de 5 ans en situation de pauvreté 2008



Objectifs énoncés :

- Augmentation de l'intervention précoce et soutenue auprès des enfants pour mieux influencer leur parcours de vie dès leur plus jeune âge;
- Amélioration du soutien aux parents sous diverses formes afin de les outiller pour favoriser le développement des enfants

Fondation Chagnon



1, 2, 3 GO!

Grand Montréal

Initiatives 1, 2, 3 GO!

En 1981, le Groupe de travail pour les jeunes, présidé par Camil Bouchard, remet au ministre de la Santé et des Services sociaux de l'époque le rapport « Un Québec fou de ses enfants ». Des collaborateurs de divers milieux rencontrent par la suite **Centraide du Grand Montréal**. Ce dernier persuade divers partenaires financiers de créer un fonds réservé à l'implantation de 6 projets pilotes en 1995.

Ce sont les initiatives 1, 2, 3 GO!

Centre 1, 2, 3 GO!

Créé en 2001 afin de soutenir les efforts des initiatives et de promouvoir l'approche.

Partenaires financiers :

- Fondation Marcelle et Jean Coutu
- Fondation J. Armand Bombardier
- Fondation de la Famille J.W. McConnell
- Fondation Lucie et André Chagnon
- Centraide du Grand Montréal

Consortium de partenaires qui agit comme levier dans la cause du développement et du bien-être des tout-petits, à l'intérieur d'une communauté donnée.

Objectifs :

- Donner aux tout-petits (0-3 ans) le meilleur départ possible dans la vie en favorisant leur bien-être et leur développement;
- Soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle, nécessaire à ce bien-être et à ce développement

Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture

(2e édition : 2003-2007,...)

Ministère de
la Famille
et des Aînés

Ministère de
la Culture et des
Communications

Ministère de
l'Éducation, du
Loisir et du Sport
(MELS)
MAÎTRE D'ŒUVRE

Ministère de
la Santé et des
Services sociaux

Ministère de
l'Emploi et de la
Solidarité sociale

Budget national total par an : environ 700 000 \$

Objectifs :

Soutenir des initiatives **partenariales** d'intégration d'activités d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques familiales et les différents lieux et les services fréquentés par les **enfants de 5 ans et moins** des milieux défavorisés, leurs parents et leurs grands-parents.

Équipes partenariales locales dans les diverses régions du Québec (Territoires École choisis par le MELS)

Programme Famille, École et Communauté: réussir ensemble

(1ère édition: 2003-2007...)



Une réflexion à entreprendre sur les enjeux des projets de mobilisation des communautés

Merci



Fédération
québécoise des
organismes
communautaires
Famille



Fédération
québécoise des
organismes
communautaires
Famille

222, avenue Victoria, Saint-Lambert (Québec) J4P 2H6
Téléphone : (450) 466-2538 • Télécopie : (450) 466-4196
Internet : <http://www.fqocf.org> • Courriel : accueil@fqocf.org